

COMMUNE DE MONTASTRUC-LA-CONSEILLERE

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. □ Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 a été voté le 11 avril 2024 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 14 mars 2024.

Il a été établi avec la volonté :

- de **maîtriser les dépenses de fonctionnement** malgré une inflation persistante, tout en souhaitant maintenir le niveau et la qualité des services rendus aux habitants.
- de **compenser la non-reconduction de la dotation au filet de sécurité** et la perte de recettes liée à la diminution de la compensation pour perte de taxe additionnelle versée par le département au titre des droits de mutation, par une recherche soutenue de subventions auprès notamment, du conseil départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible.
- **d'assumer la charge financière nouvelle** liée au projet de nouvelle école ;
- **de mobiliser des subventions** auprès du conseil départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

- La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.
- Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2024 sont envisagées pour la commune à hauteur de représentent 3 580 975€ dont 300 000€ d'excédent brut reporté de 2023.

- Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les rémunérations des agents correspondent à 42% des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement 2024 sont envisagées pour 3 580 975€.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune : les impôts locaux, les dotations versées par l'Etat, et les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Proposition
011	Charges à caractère général	868 701.51 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 510 292.68€
014	Atténuations de produits	1 000 €
65	Autres charges de gestion courante	600 177.47 €
Total des dépenses de gestion courante		2 980 171.66 €
66	Charges financières	27 743.06 €
67	Charges exceptionnelles	5 000 €
Total dépenses réelles de fonctionnement		3 012 914.72 €
023	Virement à la section d'investissement	440 000 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	128 060.28 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		568 060.28 €
TOTAL		3 580 975 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Proposition
013	Atténuations de charges	60 000 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	93 000 €
73	Impôts et taxes	204 475 €
731	Fiscalité locale	1 737 000€
74	Dotations, subventions et participations	976 500 €
75	Autres produits de gestion courante	210 000 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 280 975 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		- €
TOTAL		3 280 975 €
R 002	Résultat reporté ou anticipé	300 000 €
Total des recettes de fonctionnement cumulées		3 580 975 €

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2024 :

- *concernant les ménages*
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 40.68%
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 93.09%
 - Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : 15%

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 1 711 895 €.

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat baisseront de 13.24% par rapport à l'an passé en raison de la non-reconduction de la dotation filet de sécurité et de la baisse annoncée de 28% du fonds de péréquation sur les droits de mutation.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- **en dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- **en recettes** : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire comme la taxe d'aménagement et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	RAR 2023	Proposition 2024	Total
	Opération d'équipements	120 338.82 €	2 964 294.16 €	3 084 632.98 €
Total des dépenses d'équipement		120 338.82 €	2 964 294.16 €	3 084 632.98 €
16	Emprunts et dettes assimilées		505 590.29 €	505 590.29 €
27	Autres immobilisations financières			
Total des dépenses financières			505 590.29 €	505 590.29 €
Total des dépenses réelles d'investissement			3 469 884.45 €	3 590 223.27 €
040	Opérations d'ordre entre sections		- €	- €
Total des dépenses d'ordre d'investissement			- €	- €
TOTAL		120 338.82 €	3 469 884.45 €	3 590 223.27 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	RAR 2023	Proposition 2024	Total
13	Subventions d'investissement	342 054.72 €	50 000 €	392 054.72€
16	Emprunts et dettes assimilées		425 000 €	425 000 €
Total des recettes d'équipement		342 054.72 €	475 000 €	817 054.72 €
10	Dotations, fonds divers et réserves		175 000€	175 000€
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		501 736.15€	501 736.15 €
024	Produits de cessions		1 100 000 €	1 100 000 €
Total des recettes financières			1 776 736.15 €	1 776 736.15 €
Total des recettes réelles d'investissement		342 054.72€	2 251 736.15 €	2 593 790.87 €
040	Opérations d'ordre entre sections		128 060.28 €	128 060.28 €
021	Virement de la section de fonctionnement		440 000€	440 000€
Total des recettes d'ordre d'investissement			568 060.28€	568 060.28 €
TOTAL		342 054.72€	2 819 796.43€	3 161 851.15 €
R 001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé		428 372.12 €	428 372.12 €
Total des recettes d'investissement cumulées		342 054.72 €	3 248 168.55 €	3 590 223.27 €

Les principaux projets de l'année 2024 sont les suivants :

- **Opération « Nouvelle école »** : les dépenses 2024 concernent les frais d'études et honoraires relatifs aux futures phases qui s'annoncent (APS, APD, PRO, DCE).
- **Opération « Pôle Activité Gare »**, l'opération initiale qui a consisté à acquérir du foncier pour créer des parkings dans le cadre du Pôle d'Echange Multimodal a été modifiée : le terrain côté Montastruc est devenu un espace vert et de nouveaux parkings ont été créés sur du foncier SNCF côté St Jean l'Herm. Sous l'appellation POLE ACTIVITE GARE, le projet de création d'un tiers-lieu (espace de coworking) se poursuit. Il est prévu l'acquisition du bâtiment dénommé « Halle », ainsi que du quai haut détenu par la SNCF afin d'aménager et développer des espaces de travail à destination du coworking et des start-up innovantes.
- **Opération « Amélioration du cadre de vie »** : Concerne l'implantation d'arbres et l'acquisition de mobilier urbains.
- **Opération « Valorisation des équipements scolaires »** : Concerne du mobilier scolaire, acquisitions de petits matériels et système d'occultation de la salle de motricité de l'école maternelle.

- **Opération « Modernisation de l'éclairage public »** : Concerne les adresses suivantes : Chemin de counnac, rue des 2 cités, et dépenses imprévues).
- **Opération « Voirie/urbanisation »** : concerne le renouvellement de potelets, des travaux chemin de la bimenède, trottoirs en régie, études voirie.
- **Opération « Renforcement sécurité »** : Caméras pour le PEM
- **Opération « Entretien du patrimoine »** : Concerne des travaux de remise aux normes de l'espace jeunesse (le CAJ), la porte du presbytère, l'église, le relamping de la gendarmerie, aménagement du bureau de poste.
- **Opération « Amélioration des équipements sportifs »** : acquisition de cages de football et divers.
- **Opération « Acquisitions diverses »** : concerne l'acquisition de mobilier pour les festivités, outillages divers, du matériel informatique, de la signalétique, l'installation d'un nouveau projecteur salle Jacques Brel pour Cinéstar, l'acquisition foncière du Centre d'Exploitation route de Paulhac pour déménager les services techniques etc.
- **Opération « Transition énergétique »** : Indépendamment des actions déjà menées par la commune depuis deux ans en matière d'économie d'énergie :
 - réduction de consommation électrique avec mise en place d'éclairages publics en LED,
 - réduction d'amplitude des heures d'éclairages publics,
 - panneaux voltaïques sur le toit de la maison des associations,
 - contrôle des dépenses électricité et gaz sur les bâtiments communaux,

dans le cadre de la Loi sur les ZAENR (zones d'accélération énergies renouvelables), la commune propose, au titre de la **transition énergétique** d'inscrire une opération nouvelle, représentant 50K€ par année, afin de créer de nouvelles sources d'énergies radiatives du soleil (ombrières, installations de panneaux photovoltaïques permettant de répondre notamment aux besoins de la cuisine centrale et de la maternelle, et de dégager une production complémentaire utilisables par d'autres bâtiments communaux, géothermie, etc.).

d) Les subventions d'investissements prévues relèvent essentiellement du contrat de territoire signée avec le Conseil Départemental qui subventions au maximum 40% chaque année nos achats de divers matériels et travaux en dessous de 50K. Il y aura également une participation de la MSA et possiblement de la CAF dans le cadre des travaux de rénovation du Centre d'Action Jeunes.

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

➤ Etat de la dette

Code emprunt	ETABLISSEMENT	PROJET	MONTANT EMPRUNT	2021	2022	2023	2024
201 601	Banque Populaire	Salle polyvalente	1 341 500.00 €	1 341 500.00 €	1 225 277.98 €	1 160 408.40 €	1 094 695.52 €
2018 01	Département	Travaux cimetièrre cloture	17 188.30 €	12 892.30 €	10 744.30 €	8 596.30 €	6 448.30 €
510	Département	7915 Terrain Montegut	60 660.00 €	12 012.00 €	8 008.00 €	4 004.00 €	- €
513	Département	Réfection façades gendarmerie	54 951.14 €	27 479.14 €	20 611.14 €	13 743.14 €	6 875.14 €
TOTAL			1 474 299.44 €	1 393 883.44 €	1 264 641.42 €	1 186 751.84 €	1 108 018.96 €